

AUDIO CONFERENCE DIRECTION / SYNDICATS Jeudi 11 juin 2020 - 9h30

Une conférence téléphonique réunissant les organisations syndicales a été organisée par la Direction jeudi 11 juin à 9h30 pour nous présenter un point sur la situation des services un mois après le début du déconfinement. Cette réunion à distance a été ouverte par ~~Gérard Perrin~~, co animée par Bruno ~~Montmureau~~, avec l'apport technique de ~~Dominique Branaud~~ pour la partie relative aux ressources humaines.

En ouverture de la réunion, le Directeur a rappelé l'actualité des mutations nationales pour la Vienne : 1 départ et 7 arrivées en A ; 7 départs et 7 arrivées en B ; 7 départs et 2 arrivées en C ; par ailleurs, la Vienne va enregistrer 22 nouvelles affectations.

Concernant les mouvements sur les postes C1 et C3, le Directeur a indiqué la nomination de David ~~Martin~~ comme chef du SPF de Poitiers au 1er juillet (il en assure actuellement l'intérim) et la nomination de Madame ~~Carla APALOO~~, en provenance de la Loire-Atlantique, sur le SIP de Loudun au 1er septembre.

Suite aux remous provoqués par les mutations nationales de B, la Direction Générale a accepté de revoir sa position. Les affectations déjà entérinées ne seront pas remises en question, mais certains dossiers qui n'ont pas obtenu satisfaction seront ré-examinés. Les mouvements définitifs sont reportés au 22 juin et le mouvement local est décalé à fin juillet - début août.

Le Directeur s'est félicité de la fusion des trois SPF qui s'est déroulée hier (10/06) dans de bonnes conditions, d'après lui...on l'espère vivement, dans l'intérêt de nos collègues.

Puis il nous a annoncé la diffusion, par la DG, du contrat d'objectifs et de moyens conclu avec la Direction du Budget. Un contrat bâti sur 3 axes : l'accessibilité de nos services, la transformation numérique (dont l'effacement de "la dette technique" de la DGFIP par la mise à niveau des applications anciennes) et la sécurisation de nos crédits et de nos moyens de fonctionnement sur 3 ans. Et aussi, accessoirement, la reprise de la casse du réseau des trésoreries et la disparition du métier de comptable à la DGFIP.

Le Directeur a salué le retour à "la vie normale de nos services". Toutes les missions sont reparties, mais il reste encore 37 agents en ASA, dont 22 en situation de fragilité et 15 en garde d'enfant.

Suite à différentes questions des OS participantes, dont FO, la Direction a re-précisé certains points :

- en premier lieu, les agents dont les enfants en âge d'être scolarisés ne sont pas acceptés en classe seront placés en ASA (autorisation spéciale d'absence) à la condition qu'ils puissent disposer d'un justificatif délivré par l'école, ou la mairie. Sinon, ces agents seront placés en congés.
- en second lieu, ceux qui seront placés en ASA pour le motif ci-dessus ne devraient pas être sanctionnés par la perte de nouveaux jours de congés. Mais la situation est évolutive, et rien ne dit qu'une nouvelle ordonnance ne décidera pas de nouveaux vols de jours de congés pour les fonctionnaires concernés.

De plus, ce positionnement en ASA est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire. Mais, il n'est pas impossible que le même problème se pose pendant l'été si les colonies ou centres aérés restent fermés. La Direction attend une prise de position de la DG sur ce point.

- enfin, si les agents toujours placés en ASA ne sont pas concernés, pour le moment, par un nouveau vol de jours de congés, il est rappelé qu'ils perdent un jour d'ARTT par tranche de 19 jours d'ASA, cette disposition n'étant pas issue d'une ordonnance mais des accords sur la réduction du temps de travail.

Enfin, pour le Directeur, la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu est un long fleuve tranquille de connexions internet, d'appels téléphoniques et de messages e-contact. 500 rendez-vous par téléphone ont été menés, ainsi que plus d'une centaine d'accueils physiques. Un dispositif de fiches a été mis en place pour que les contribuables inscrivent leurs coordonnées afin d'être rappelés par les services.

Nous avons toutefois tenu à tempérer la béatitude dans laquelle semble baigner la Direction.

Les déclarations en ligne génèrent un grand nombre de retraitements, car les contribuables n'ont pas forcément bien compris les évolutions de la déclaration 2020, ni les subtilités du prélèvement à la source. De plus, les services doivent faire face, avec des effectifs présentiels réduits, à un stock conséquent de déclarations papier.

En réponse, le Directeur a indiqué que, pour lui, tout va bien, car il n'a pas de remontées de la part des chefs de services sur des difficultés particulières. De plus, les résultats sont là et ils sont bons.

Mais les chefs de service font-ils remonter toutes les difficultés ? Sans doute pas, surtout s'ils ont le sentiment de ne pas être écoutés par la Direction.

La Direction estime toutefois avoir donné des moyens supplémentaires aux services : un vacataire pour Loudun et Châtelleraut et un agent de l'équipe de renfort sur Châtelleraut.

Bruno Montmureau a ensuite passé en revue différents points sur les aspects matériels et les ressources humaines.

Application de l'ordonnance sur le vol des congés

Un bilan plus précis et plus complet sera fait par la Direction à la fin des opérations après le traitement des jours de la dernière semaine de mai. Les retours sur contestations des agents sont en cours d'analyse.

Nous avons demandé à la Direction de dresser un bilan sur l'ensemble de la période (mi-mars à fin mai) et non pas seulement pour chacune des deux périodes (mi-mars à mi-avril et mi-avril à fin mai). Nous souhaiterions connaître le nombre d'agents victimes de ce vol par strate de jours, de 0 à 10. Or le découpage par période ne permet pas de le savoir.

En réponse, la Direction a indiqué qu'elle fera les deux : un bilan découpé par période et un autre pour l'ensemble de la période, la présentation par période permettant de mesurer l'impact plus réduit sur la 2ème période, au cours de laquelle les agents ont repris le travail et ont pu poser volontairement des jours de congés sans être enfermés chez eux.

Prime (indemnité exceptionnelle)

Après le vol des congés, l'attribution de l'indemnité exceptionnelle oblige la Direction à un autre grand numéro d'équilibriste.

Dans un premier temps, la Direction a demandé aux chefs de service de lui faire remonter un recensement des agents pouvant prétendre au versement de la prime.

Dans un second temps, la Direction a reçu les arbitrages de la Délégation Régionale en charge de l'harmonisation de l'attribution de la prime dans les départements de Nouvelle-Aquitaine.

Pour faire coller les données fournies par les chefs de service avec les arbitrages de la Délégation, la Direction s'est livrée à un savant travail de nivellement en utilisant une donnée moyenne de 20 jours de travail effectif sur la période et en écartant, au cas par cas, certaines propositions des chefs de service.

Résultat des courses, validé vendredi dernier par la Délégation : 192 agents de la Vienne (environ un tiers de l'effectif départemental) vont percevoir cette prime, dont 57 qui vont percevoir le montant maximum de 1000 € et 135 qui vont percevoir le montant réduit de 330 €, la DGFIP ayant décidé de ne pas attribuer le montant intermédiaire de 660 €.

Les services au contact du public (SIP, SIE, trésoreries, le service de la Comptabilité,...), sont les plus "primés".

Répartition de la prime par grade : 30 % de C ; 37 % B ; 17 % A ; 16 % A+.

Cette prime sera versée avec le salaire de juillet.

Le matériel

Nous avons interrogé la Direction sur la situation des commandes d'ordinateurs pour équiper les futurs agents télétravailleurs.

En réponse, la Direction a indiqué qu'une première dotation de 5 PC portables va intervenir cette semaine. Un point sera effectué la semaine prochaine avec l'ESI pour connaître le nombre d'ordinateurs disponibles. Aucune commande n'est toutefois envisagée en local, car c'est la DG qui pilote. 2 500 PC ont été commandés au niveau national mais, à ce jour, la Direction n'a pas d'information quant à une éventuelle dotation pour la Vienne.

Suite à une question complémentaire d'une OS, la Direction a indiqué disposer d'un petit stock de téléphones portables que pourraient utiliser les télétravailleurs. Il faut effectuer une demande au moyen de l'application OSLO.

Les consignes sanitaires

~~B. Montmuroau~~ a été pris d'une montée d'adrénaline en évoquant certains services qui souhaitent s'affranchir des consignes générales ou les adapter. D'après lui, ce n'est pas tolérable, ajoutant : « *on n'est pas dans une république autonome* » (citation de l'auteur), « *ce n'est pas à chacun de décider ce qui doit être fait* ».

Il n'a pas précisé quels sont les services visés, ni les raisons politiques pour lesquelles les républiques autonomes n'ont pas sa préférence. Il ne passe sans doute pas ses vacances en Russie.

Marquage au sol

Interpellée sur l'absence de marquage au sol dans certains sites, et notamment à Riffault, la Direction a indiqué que les consignes sur la circulation dans les espaces communs pouvaient être affichées sans que le marquage soit effectif.

Accueil du public

D'après le Directeur, avec le recul constant de l'épidémie, l'accélération du déconfinement et l'assouplissement régulier des consignes, la reprise d'un accueil "normal" ne devrait plus tarder.

Masques

Interpellée sur des pratiques différentes de celles de la Vienne dans certains départements où les masques ont été distribués individuellement aux agents et non aux services, la Direction a indiqué disposer d'un stock conséquent géré par service par souci d'homogénéité. La Direction gère aussi la distribution dans le temps, ne sachant pas si de nouvelles dotations vont arriver.

Au rayon des nouveautés

- instauration d'un forfait mobilité durable qui consiste en une indemnité aux personnes qui se rendent à leur travail en vélo ou en covoiturage (100 € en 2020 et 200 € en 2021).
- arrêté ministériel sur les nouvelles règles de recrutement ouvert des A+ à la DGFIP.

Prenez soin de vous, protégez-vous, restez en forme, soyez vigilants sur vos droits, déconfinez-vous en douceur. En cas de problème, de question, contactez-nous.